



« Mesdames, franchissez la barrière ! »

Saison 2018-2019



Opération « Mesdames, franchissez la barrière ! » Saison 2018-2019

Dossier Club

1. Informations générales (à compléter)

- Nom complet du club :
- Numéro d'affiliation du club :
- Ligue d'appartenance :
- District d'appartenance :
- Porteur(s) du projet au sein du club (Prénom/NOM) :
- Fonction(s)/mission(s) au sein du club :
- Numéro de téléphone :
- Email :
- Existe-il un référent féminin dans votre club : Oui Non
Si oui, précisez son Prénom/NOM :
- S'agit-il d'une action de recrutement à l'attention des femmes dirigeantes : Oui Non
- Nombre de participantes à votre action :

2. Présentation générale de l'opération

L'opération « Mesdames, franchissez la barrière » est une action fédérale de féminisation dont l'objectif principal est de recruter des femmes dirigeantes.

Pour cette 7^{ème} édition, le format de l'opération évolue. Désormais, les Districts et les clubs peuvent organiser une action de recrutement à l'attention des femmes dirigeantes, et pourront être valorisés. En effet, en cette année de Coupe du Monde Féminine de la FIFA (7 juin - 7 juillet 2019 en France), la FFF valorisera et récompensera les clubs et les Districts lauréats en les invitant sur un match de la compétition. Près de 1 000 billets sont réservés aux lauréats.

2.1 Principe de l'opération

- **Au niveau du Club**
 - o Le club organise une action pour le recrutement de futures femmes dirigeantes, remplit le dossier présent et l'envoie au District
 - o Quelques exemples d'actions : organiser/s'appuyer sur une manifestation au sein du club en invitant les mamans et/ou joueuses majeures du club pour un échange lors d'un moment convivial et exposer les besoins du club ; proposer une séance de footfitness...
- **Au niveau du District**
 - o Le District recense tous les dossiers relatifs aux actions de recrutement menées au niveau local par les clubs et **désigne 2 clubs lauréats**
 - o Le District organise également une **action au niveau départemental** pour le recrutement de futures femmes dirigeantes, et remplit le dossier dédié aux Districts
- **Au niveau de la Commission Régionale de Féminisation (CRF)**
 - o La CRF recense l'ensemble des dossiers Clubs lauréats (2 par District) et les dossiers Districts
 - o La CRF communique ces dossiers Clubs et Districts à la Ligue du Football Amateur

2.2 Critères d'éligibilité

- Les clubs récompensés devront être affiliés à la FFF
- L'action présentée devra avoir été réalisée à minima sur la saison 2018-2019
- Le dossier doit être dûment complété, chaque partie devant être renseignée
- L'évaluation des dossiers reposera sur une grille d'évaluation comprenant des critères qualitatifs et quantitatifs

2.3 Calendrier

- **Entre Décembre 2018 et Mars 2019** : le club organise une action de recrutement pour les femmes dirigeantes
- **Fin Mars 2019** : le club envoie le dossier présent rempli au District. Ce dernier désigne 2 clubs lauréats et communique les 2 dossiers à la Commission Régionale de Féminisation
- **Le 15 Avril 2019 au plus tard** : chaque Commission Régionale de Féminisation envoie à la Ligue du Football Amateur par voie électronique (ctruong@fff.fr) les dossiers Clubs lauréats (2 par District) et les dossiers Districts. Tout document annexe fournis sera pris en compte dans l'évaluation des dossiers (utilisation des supports de communication fédéraux, fiches contacts récupérées, photos, articles de presse, etc...).
- **Fin Avril 2019** : Le jury se réunit au siège de la Fédération pour l'évaluation des dossiers, et désigne les clubs et Districts lauréats
- **Entre le 7 Juin et 7 Juillet 2019** : les clubs et Districts lauréats pourront assister à un match de la Coupe du Monde Féminine de la FIFA



FÉDÉRATION FRANÇAISE
DE FOOTBALL

3. Descriptif de votre action (*objectif, contenu de l'action, date, lieu et concept de l'événement, nombre de femmes présentes, profil des participantes, etc...*)

4. Précisez si des parties prenantes ont contribué au projet (*Ligue, District, collectivité, commissions départementales, partenaires, etc...*)

FÉDÉRATION FRANÇAISE DE FOOTBALL

87, Boulevard de Grenelle, 75738 Paris Cedex 15 - T. +33 (0)1 44 31 73 00 - F. +33 (0)1 44 31 73 73 - FFF.fr

N° TVA Intracommunautaire : FR 433 0374 2480 - N° Siret : 303 742 480 000 62



FÉDÉRATION FRANÇAISE
DE FOOTBALL

5. Evaluation de l'impact du projet (*bilan, résultats quantitatifs et qualitatifs de l'action, résultats espérés et/ou obtenus, etc...*)

6. Axes d'améliorations de l'action

7. Autres initiatives menées par le club pour la féminisation de l'encadrement

FÉDÉRATION FRANÇAISE DE FOOTBALL

87, Boulevard de Grenelle, 75738 Paris Cedex 15 - T. +33 (0)1 44 31 73 00 - F. +33 (0)1 44 31 73 73 - FFF.fr

N° TVA Intracommunautaire : FR 433 0374 2480 - N° Siret : 303 742 480 000 62